



SYNTHÈSE DE L'ATELIER THÉMATIQUE « ENVIRONNEMENT »

du Mercredi 09 décembre 2020 à la salle Moulin Mais à Saint-Louis

Après présentation du projet de "Sécurisation de la RN5 Les Aloès / îlet Furcy" et des objectifs de la concertation du public en cours, les différents participants ont mené un travail collectif et les éléments suivants ont été mis en avant :

Milieux aquatiques :

- Idéalement, ne pas réaliser la piste d'accès dans le Bras de Cilaos, prévue pour la durée des travaux (4 ans) depuis le Ouaki ou limiter son linéaire dans le lit majeur :
 - Destruction d'habitats au niveau des gués, dérangement des espèces, obstacles aux franchissements, continuité écologique à assurer, prolifération des espèces envahissantes à limiter (le Tilapia arrive à remonter la rivière mais pas de solution connue à ce jour), le tilapia est considéré comme envahissant ?
 - Impacts sur la rivière : augmentation des matières en suspension (MES), risque de pollution de l'eau,
 - Problématique des matériaux ? privilégier le choix d'une piste et d'un projet minimisant l'apport de matériaux,
 - Étudier l'accès au chantier par le chemin Piton sur la commune de Saint-Louis,

- Mise en place des mesures habituelles de réduction des impacts : se rapprocher du Département pour prendre connaissance des mesures prises par rapport aux franchissements de bras vifs par la piste dans le Bras de la Plaine, notamment mise en place d'une mission éco-garde pour la surveillance quotidienne de la piste,
- Utilisation d'huile "naturelle" en remplacement des huiles de synthèse dans les engins de chantier,
- Possibilité de repeuplement du milieu aquatique à vérifier auprès de Hydro Réunion (ancien ARDA),
- Dispositif de surveillance du cours d'eau à mettre en place (suivi de la population aquatique, de la qualité de l'eau) : se rapprocher de l'Office de l'eau.

Flore :

- Dans le lit de la rivière et en pied de rempart : 3 espèces protégées pourraient être impactées par le projet (parmi 8 recensées dans la zone d'étude) : *Hibiscus ovalifolius* (Ketmie à feuilles ovales, indigène pionnière de la Réunion) et 2 fougères :
 - Possibilité de déplacement ? récolte de graines ?
 - Se rapprocher de spécialistes pour étudier toutes les possibilités (Conservatoire Botanique National - CPIE Mascarin ...).
- Dans les remparts : présence de Bois de paille-en-queue endémique, de Benjoins, de Lataniers rouges à ne pas détruire. Si sécurisation des falaises, la préservation via la pose de filets autour des espèces est à privilégier,
- Si destruction d'individus et d'habitats d'espèces inévitable, dérogation aux espèces protégées à prévoir : mesure compensatoire à étudier,
- Contrôler l'apport de nouvelles espèces exotiques envahissantes (EEE) via le chantier et les matériaux :
 - Suivi régulier à mettre en place pour élimination et éviter la prolifération (notamment après les pluies) : inventaire annuel avant et pendant les travaux à organiser,
 - Connaissances des EEE à approfondir auprès de spécialistes, identifier les solutions de remise en état des zones dégradées,
 - Prévoir une traçabilité des matériaux et des engins pouvant participer à l'apport des EEE.
- Prendre connaissance du projet d'arboretum sur l'îlet Alcide (aire de pique-nique, îlet Long sur plan IGN), pour préserver les espèces endémiques, porté par l'association ONG l'Homme et l'Environnement de la Réunion (démarche de structuration de projets à impacts positifs, dans un intérêt de préservation de l'environnement, de développement durable et de commerce équitable) et étude de mesures compensatoires possibles,
- Étudier, également en mesure compensatoire, la replantation des espèces protégées sur le territoire communal, notamment dans les écoles.

Chiroptères :

- Dans les remparts : présence du Petit Molosse (espèce endémique de la Réunion) et du Taphien de Maurice (espèce indigène) : impacts sur les habitats lors des travaux de purge, de pose des filets, de destruction de blocs rocheux ...,
- Toute falaise doit être considérée comme un habitat favorable,
- Créer des zones dédiées dans les ouvrages d'art,

- Éclairage pour travaux de nuit : pas sur toute l'année, bonne période à définir et selon toutes les espèces identifiées sur site (chiroptères, oiseaux nocturnes), cf. calendrier SEOR des nuits sans lumière pour l'avifaune,
- Si éclairage public, en exploitation, à proximité des zones habitées : éclairage sur détecteur de présence à privilégier ou selon tranche horaire (avec éclairage vertical).

Oiseaux :

- Présence d'oiseaux classiques protégés (Puffin, Pétrel, Paille-en-queue, Busard de Maillard, ...) :
 - Impacts sur les habitats lors des travaux de purge, de pose des filets, de destruction de blocs rocheux ... : programmer ces travaux hors des périodes de reproduction, cf. calendrier SEOR,
 - Compenser les habitats détruits en créant d'autres habitats à proximité.
- Risque de collisions avec les câbles aériens ou du pont en arc : éviter l'éclairage public, ne pas retenir la solution du pont en arc,
- Connaissance des espèces à approfondir : étude spécifique avec un radar pour définir les altitudes de vol et trajectoires variables selon les espèces et conditions météorologiques,
- Rechercher des systèmes d'effarouchement si ouvrages créant un obstacle avéré ou potentiel sur le corridor de migration.

Environnement (généralités sur le projet) :

- Vérifier la possibilité de mutualiser les moyens Région / Département pour éviter la construction des 2 ponts (au Ouaki par le Département / aux Aloès par la Région),
- Étudier, en mesure compensatoire, la sécurisation du rempart de l'Entre-Deux, notamment pour la réouverture de l'école primaire de l'îlet Furcy,
- Privilégier la fabrication sur place du béton,
- Nécessité de formation des entreprises (ouvriers) et tout autre intervenant sur site, sur le respect de l'environnement,
- Prise en compte de l'impact des travaux sur la qualité de l'air (poussière), problématique des arrosages de pistes pendant les périodes de sécheresse, coûts des arrosages ? provenance de l'eau ?
- Prise en compte de l'impact du bruit en phase travaux et en exploitation (bruit du à la vitesse / proximité des voitures avec les zones habitées),
- Espace d'interprétation envisagé vers l'îlet Roland : y intégrer des informations sur la biodiversité (espèces existantes),
- Accès à la rivière à organiser :
 - problématique de braconnages / déchets / respect de la biodiversité : travail pédagogique auprès de la population et des scolaires à mettre en place,
 - définir des endroits dédiés pour limiter les accès,
 - mise en place de dispositifs d'information pour sensibilisation du public sur les comportements écoresponsables à avoir.
- Demande de rétablissement des 2 sentiers existants : îlet Roland / Entre-Deux et Petit-Serré / Tapage.